Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260429-202619-DE

COMMUNE DE LANDRÉVARZEC

KUMUN LANDREVARZEG

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Nombre de membres :	
En exercice :	19
Présents :	17
Absents excusés :	2
Absent :	0
Procurations:	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf avril, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 15 avril, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :
Paul BOËDEC, Morgane COLLEOC, Stéphane RIOU, Dominique COLLOCH, Sébastien CORBEL, Aurélie BODENNEC, Isabelle BONNEFOY, Anne BOURDON, Gwendal HERVE, Louis KERNALEGUEN, Myriam LE BERRE, Gaëtan LE DU, Stéphane LE PAGE, Gwénolé LE SOLLIEC, Michel RANNOU, Éric REYX, Élodie SCHULTZ.

Absents excusés : Laura CLEC'H, Margaux LE GRAND,

Absent :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance :
Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION N° 2026-19 : DOTATION FINANCIÈRE A L'ÉCOLE DIWAN

Rapporteure : Mme Dominique COLLOCH, Maire adjointe chargée des finances

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 pour l'école publique s'élèvent à 104 129,04 € pour 110 élèves, soit 953,91 € par élève. La dotation 2026 attribuée à l'école privée sous contrat d'association DIWAN, s'élève à 7 631,25 € pour 8 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer la dotation financière 2026 de 7 631,25 € à l'école privée sous contrat d'association DIWAN

VOTE			
Votants : 17	Pour : 15	Abstention : 2	Contre : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Paul BOËDEC

MAIRIE DE LANDREVARZEC (Finistère)